



Nancy, le 12 avril 2011

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle

Préfecture de Meurthe et Moselle

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 29 mars où vous nous demandez nos observations concernant le projet d'avenant à la convention de revitalisation entre l'état et la société Michelin, nous vous prions de trouver ci-joint nos observations.

Nous ne partageons pas l'appréciation exprimée dans le préambule du projet d'avenant. Le nombre d'emplois créés depuis la fermeture de l'usine KLEBER n'a rien de satisfaisant. Se cacher derrière les difficultés économiques est injuste. Les stratégies des groupes et des entreprises, comme Michelin en privilégiant la rentabilité financière au détriment d'un véritable développement industriel sur nos territoires, conduisent à dégrader la situation économique.

**On nous dit que sur les 4,364 M€ prévus par la convention, 2,6 M€ seraient consommés.**

- Notons que le chargé de mission SIDE a coûté 130 K€ par an. Ainsi sur les 3 années de la convention initiale, cela représente 390K€. Mais si cela continue pour les 3 années de prolongation, soit 6 ans en tout, rien moins que 780 K€ au total pour un chargé de mission. Un chiffre à comparer avec certaines autres dépenses.
- Sur les 2,6 M€ déjà consommés, dont 390 K€ pour le chargé de mission, il y a aussi 1,7 M€ pour la rénovation et la mise en conformité des locaux loués à ACTICALL. En fait, cette somme a servi à la revitalisation du patrimoine Michelin, qui reste propriétaire des murs. Aussi à notre sens cela ne devrait pas entrer dans les dépenses de la convention, puisque comptés dans les investissements immobiliers de KLEBER, consolidés dans les comptes de Michelin. Sans oublier qu'il y a un loyer, que nous ne connaissons pas.
- A notre connaissance, les sommes provisionnées pour la fermeture de TOUL n'ont pas été consommées. Donc Michelin a de la réserve sous le coude pour faire plus fort et plus longtemps.

Union Départementale CGT – 2 rue Drouin – 54000 NANCY

Tèl : 03.83.32.37.58 – Fax : 03.83.30.11.51 – E-mail : cgt-ud54@wanadoo.fr

L'article 4 du projet d'avenant prévoit une éventuelle prolongation au-delà des 3 années prévues. L'absence de moyens financiers supplémentaires mis par Michelin ne rend pas pertinente toute nouvelle prolongation au-delà du projet d'avenant.

En effet, donner du temps supplémentaire à Michelin conduit à déresponsabiliser cette entreprise sur les dégâts résultants de la suppression de 25 % de l'emploi industriel du bassin d'emplois de Toul.

- Entre autre, le projet dans l'industrie du bois est toujours d'actualité. Il est bloqué par des problèmes financiers semble-t-il. Il y a une opacité totale sur ce dossier, pour nous en tout cas, concernant le prix de vente des bâtiments, ou les loyers, mais cela doit peser lourd dans le budget du projet.

Depuis leur origine, les bâtiments ont coûté à la collectivité, en subvention diverses. Aussi, il serait logique qu'ils reviennent, gracieusement, à cette collectivité qui pourrait les mettre à disposition des entrepreneurs intéressés, dont celui-là qui est intéressant à divers titres. Il est anormal que Michelin se comporte comme un obstacle au développement de l'emploi dans le Toulois.

- Enfin, lors d'une précédente réunion à la Préfecture, on nous a parlé de la difficulté de diviser en îlots ces bâtiments industriels. Ce n'est pas ce qui est écrit dans le projet CAMPUS de Michelin et SUEZ. Quand nous dit-on des balivernes, aujourd'hui ou à l'époque ? la question est posée. Et on a du mal à comprendre qu'on ne puisse faire à TOUL ce qu'on a su et pu faire à ST Ingberg en SARRE, autre usine KLEBER, fermée elle aussi, en 1995.
- On ne sait pas grand-chose des aides accordées. A qui ? Quand ? Combien ? Dans quelles conditions ? Mais dans un cas, où une aide de 400 K€ a été accordée à SERICA pour 7 emplois, plus que prévu par la convention. La pérennité de cette aide a-t-elle été bien appréciée ? Rien n'est moins sur, on le saura bientôt.
- La date de fin d'activité de l'usine mi décembre 2008 ne nous semble pas avoir été choisie au hasard. Cela relève d'un but d'économie fiscale, au détriment de la collectivité. Or cette collectivité a besoin de finances aujourd'hui pour assurer les transports urbains sur la zone, justement pour que les chômeurs locaux, dont les ex KLEBER, puissent se rendre à Pôle Emploi qui va emménager sur la zone pour 2 ans, et tous n'ont pas de voiture.
- Enfin, dans la reconversion du personnel, Michelin a ponctionné l'AGEFOS de 2,6 M€, alors que des formations ont été refusées sous des faux prétextes. Cette somme a bien dû faire défaut ailleurs pour financer d'autres formations pour les salariés d'autres secteurs. Cela ne nous paraît pas normal, surtout que par certains refus dans la reconversion, c'est le Pôle Emploi qui a dû prendre en charge. Cet argent détourné de la formation continue devrait donc retourner à la revitalisation.

Union Départementale CGT – 2 rue Drouin – 54000 NANCY

Tél : 03.83.32.37.58 – Fax : 03.83.30.11.51 – E-mail : cgt-ud54@wanadoo.fr

Donc, compte tenu de tout cela, non seulement la convention **peut** être renouvelée, mais à notre avis elle **doit** être renouvelée. **Mais il nous semble qu'elle devrait comporter en plus du temps, des moyens financiers supplémentaires** mis par l'entreprise MICHELIN. Les éléments à notre connaissance montrent qu'il reste des provisions dans le plan de fermeture qui peuvent être utilisées. Et les 30 millions d'économie annuelle visée par cette fermeture peuvent permettre à Michelin de respecter sa promesse sur la création de 900 emplois. Par ailleurs il n'y avait pas de problème d'argent selon MM. LALITE et BRAUD (dirigeants Michelin), exécutifs de la fermeture.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal DEBAY

Secrétaire Général

Membre de la Direction Confédérale